

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 28 mai 2020 à 18h30, en vidéo-conférence, à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Robert Auclair Louise Côté André Rainville
Pierre Brien Absent : Normand Morin

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

20.05.17

Ouverture de la séance extraordinaire du 28 mai 2020

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 18h30, après avoir constaté le quorum.

Le greffier dépose le rapport de réception de l'avis de convocation.

20.05.18

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mai 2020

Sur proposition de monsieur Pierre Brien, le procès-verbal de la séance du 12 mai 2020 est adopté.

20.05.19

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 mai 2020

Il est proposé par madame Louise Côté et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

17. Ouverture de la séance extraordinaire du 28 mai 2020.
18. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mai 2020.
19. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 mai 2020.
20. **Service du greffe**
 - 20.1 Autorisation de signature – Échange de terrain – rue Southern.
 - 20.2 Autorisation de dépôt de demande au programme de protection des sources d'eau potable.
 - 20.3 Autorisation de signature – Addenda Entente de travaux municipaux – Rue de L'Escaut.
21. **Adjudication de contrat**
 - 21.1 Réfection des rues Western et Mario.
 - 21.2 Marquage de rues.
22. **Travaux publics**
 - 22.1 Demande MTQ – Voie cyclable sur portion de rue Foster.
23. **Questions du public**
24. Levée de la séance extraordinaire du 28 mai 2020.

Adopté

20.05.20

Service du greffe

20.05.20.1

Autorisation de signature – Échange de parcelles de lots – 100, rue Southern.

ATTENDU QUE Le nouvel acquéreur du 96 et 100, rue Southern a obtenu un permis de démolition pour l'immeuble situé au 96 rue Southern, afin d'unifier les lots de ces deux adresses, pour en faire un seul lot;

ATTENDU QUE La rue Southern est une rue sans issue et que celle-ci n'a pas d'aire de virage à son extrémité et que la propriété des 96 et 100, rue Southern est située près de cette extrémité;

ATTENDU QUE La Ville a été approchée par le propriétaire du 100, rue Southern afin de trouver une solution pour les camions d'entretien, les camions de matières résiduelles, ainsi que tout autre véhicule, afin que ceux-ci soient capable de virer leurs véhicules sans danger;

ATTENDU QUE La Ville désire acquérir de ce propriétaire une bande de terrain longeant la rue Southern pour y construire une aire de virage sécuritaire;

ATTENDU QUE La Ville est propriétaire d'un terrain derrière la propriété du 100, rue Southern et que le propriétaire accepterait de prendre une partie en échange de la partie de lot convoitée par la Ville;

ATTENDU QU' Une entente a été rédigée à la satisfaction des deux parties, visant l'échange de parties de lot.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer l'entente à intervenir avec monsieur Pierre Malouin, ainsi que tout autre document visant l'exécution de cette entente.

Que les frais d'arpentage soient aux frais de monsieur Malouin et ceux pour les actes notariés, aux frais de la Ville.

Adopté

20.06.20.2

Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP).

ATTENDU QUE La Municipalité de Waterloo a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

ATTENDU QUE La Municipalité de Waterloo désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil de la Municipalité de Waterloo autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Que monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Adopté

20.05.20.3

ADDENDA - Entente de travaux municipaux – rue de L'Escaut.

ATTENDU QUE, Lord de la séance du 12 mai 2020, une résolution autorisant la signature par le Maire et le Greffier de l'entente de travaux municipaux pour la construction de la rue de L'Escaut a été adoptée;

ATTENDU QU' Un addenda à ladite entente doit en faire partie intégrante, lequel prévoit que :

1. Le déboisement sera permis sur les premiers 30 mètres (100 pieds) à partir de la ligne de lot avant, et ce, sur chacun des lots visés pour la construction de maison jumelée ou en rangée;
2. Aucune coupe d'arbre ne sera permise, sur toute partie de lot excédent les 30 premiers mètres mentionnés à l'article 1, et ce, à perpétuité;
3. Le promoteur s'engage à planter au moins 1 arbre à l'avant de la résidence, ainsi qu'un arbre à l'arrière de celle-ci. Ces arbres auront un diamètre minimum de 50mm (2 pouces) à 30cm du sol.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer l'addenda qui fera partie intégrante de l'entente à intervenir entre la Ville et le promoteur de Chambourg-sur-le-Lac, en vue de la construction de la rue de L'Escaut.

Adopté

20.05.21

Adjudication de contrat

20.05.21.1

Réfection des rues Western et Mario.

ATTENDU QUE, Lors de la séance du 13 novembre 2018, le contrat était donné à Avizo afin de procéder à la préparation des plans et devis pour la réfection des rues Western et Mario;

ATTENDU QUE, À la suite de l'appel d'offres fait par Avizo, 5 soumissionnaires ont déposé une offre de services, savoir :

- Groupe Allaire & Gince au montant de 3 932 145.00 \$, tx incl;
- Excavation St-Pierre & Tremblay au montant de 3 496.719.69 \$ taxes incluses;
- Bertrand Ostiguy au montant de 4 057 777.00 \$, taxes incluses;
- Germain Lapalme & Fils au montant de 4 192 349.90 \$, taxes incluses;
- TGC pour un montant de 4 480 575.75 \$, taxes incluses.

ATTENDU QUE La firme Avizo a procédé à l'analyse de ces 5 soumissions et a déposé son rapport, lequel confirme que le plus bas soumissionnaire est conforme.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil octroie à Excavation St-Pierre & Tremblay, le contrat de réfection des rues Western et Mario, conformément aux documents de soumission, pour un montant de 3496 179.69 \$, taxes incluses.

Adopté

20.05.21.2

Marquage des rues.

ATTENDU QUE Comme tous les ans, la ville de Waterloo doit mandater une entreprise de marquage pour faire le marquage sur la chaussée de différentes rues de la ville ainsi que certains stationnements;

ATTENDU QUE Lignes Maska a, en 2018, remporté l'offre de services pour le marquage des rues de la ville de Waterloo;

ATTENDU QUE La Ville est satisfaite des travaux faits par Lignes Maska.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accorde le contrat de marquage des rues pour l'année 2020 à Lignes Maska inc. pour un montant de 15 675.15\$, incluant les taxes applicables.

Adopté

20.05.22

Travaux publics

20.05.22.1

Demande au MTQ pour une voie cyclable sur la rue Foster.

ATTENDU QUE La crise sanitaire qui prévaut actuellement, nous a permis de constater une diminution de la circulation sur la portion de la rue Foster entre les rues Allen-Est et de la Cour;

ATTENDU QUE Nous prévoyons un plus grand volume de cyclistes sur notre territoire et, plus particulièrement, sur cette portion de la rue Foster où se trouvent une terrasse, une boutique de vélos et une aire de repos;

ATTENDU QUE Nous estimons qu'il n'y aura pas de meilleur moment que l'été 2020 pour tenter un projet pilote visant l'installation d'une voie cyclable sur cette portion de rue;

ATTENDU QUE, Pour ce faire, nous proposons d'enlever les cases de stationnement du côté Est de cette section de la rue et d'y installer des bollards pour séparer la piste cyclable de la voie de circulation en direction Ouest.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil demande au MTQ l'autorisation de retirer des espaces de stationnement et procéder à l'installation de bollards sur la portion de la rue Foster incluse entre les rues Allen Est et De la Cour.

Adopté

20.05.23

Questions du public

Le public a été invité à soumettre ses questions via le site Web de la Ville et la page Facebook. Aucune question.

20.05.24

Levée de l'assemblée

La séance extraordinaire du 28 mai 2020 est levée à 18h52.

Maire

Greffier